



ASSOCIATION
CANTONALE
GENEVOISE
DE JUDO ET JU-JITSU

DEMANDE D'ADMISSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Adresse :

Tél. :

Adresse mail :

Club d'appartenance :

Nom entraîneur :

Adresse club :

Adresse mail club :

Fréquence d'entraînement actuel dans mon club :

Scolarité/études suivie(s) :

Pour quelles raisons je souhaite intégrer le centre de performance genevois (CPG) :

Quels sont mes objectifs sportifs à moyen et long terme :

Résultats obtenus lors des deux dernières années qui précède ma demande :

Commentaires :

Signature du club :

Signature du candidat :

Signature du représentant légal :

La fiche d'inscription doit être transmise à Gilles Spaggiari à l'adresse suivante :
gilles.spaggiari@hotmail.fr

IMPORTANT : Pour des raisons de planification des entraînements, l'intégration au CPG se fait en principe en septembre ou en janvier.

Critères d'admission pour intégrer le centre de performance genevois (CPG)

- Etre détecté lors des divers tournois ranking par l'entraîneur cantonal (une convocation sera transmise au club afin d'inviter le judoka à participer à un entraînement test), ou présenter une demande d'admission.

Conditions générales :

- Age minimum requis 15 ans, 2^{ème} KYU (U18) et plus. Possibilité d'intégrer le groupe pour les plus jeunes sur appréciation de l'entraîneur cantonal ;
- Remplir la demande d'admission et la transmettre à l'entraîneur cantonal ;
- Avoir des bases techniques/physiques en adéquation avec le niveau demandé et être apte à suivre la fréquence d'entraînement demandée ;
- Avoir des objectifs sportifs réalisables à court terme, moyen terme et long terme ;
- Capacité à s'intégrer à un groupe, de respecter les directives du CPG ;
- Etre en mesure d'organiser sa scolarité afin de la mener de front avec l'activité sportive ;
- Etre en mesure de s'entraîner 3 jours par semaine, de respecter le contenu, l'intensité des séances d'entraînements en plus des entraînements suivis dans les clubs respectifs ;
- Pour les compétiteurs faisant partie du centre CRPR suivre les entraînements du mercredi à Lausanne ;
- Pour les compétiteurs ne faisant pas partie du CRPR être en mesure de suivre une fois par mois l'entraînement du mercredi à Lausanne ;
- Se classer aux tournois ranking ;
- Se classer lors du championnat Suisse Individuel.

L'intégration au groupe est soumise quelque que soit l'âge et le niveau sportif du candidat à l'appréciation de l'entraîneur cantonal, seul compétent pour décider dans l'intérêt du groupe et du judoka. A réception de la demande d'admission, dûment remplie et signée par toutes les parties, le judoka sera convoqué à un entraînement d'observation.

L'entraîneur cantonal se réserve le droit, suite à cet entraînement d'observation, d'accepter ou pas la demande d'admission.

Il se réserve également le droit de suspendre ou exclure les éléments perturbateurs du CPG ou n'ayant pas le niveau requis. Toutes absences non excusées au préalable et cela pour des raisons de respect pourront faire l'objet après avertissement d'une suspension voire d'une exclusion du CPG.

Dans un souci de préserver la scolarité des judokas, il sera demandé à chacun des membres du CPG de présenter son bulletin scolaire.